

Si Dieu est pour nous,
qui peut être contre nous?
Qui peut nous séparer de l'amour
du Christ?
Oui, j'ai la certitude que rien
ne peut nous séparer
de l'amour de Dieu :
ni la mort, ni la vie, ni les anges,
ni d'autres autorités ou puissances,
ni le présent, ni l'avenir,
ni les forces d'en haut, ni celles d'en bas,
ni aucune chose créée.
Rien ne pourra nous séparer de l'amour
que Dieu nous a manifesté
en Jésus Christ notre Seigneur .

La Bible
Epître de Saint Paul aux Romains



Paroisse protestante de Barr

Paroisse protestante de Barr

7 rue de l'Eglise
67140 BARR

Pasteur à contacter :
Pascal Hetzel - 03 88 08 46 47
uepal.mittelbergheim@gmail.com

Secrétariat :
03 88 08 16 95
protestants,barr@orange.fr

Vous venez de perdre un être cher



Informations pour des obsèques à l'église protestante de Barr



Vous êtes confrontés à l'épreuve du deuil et vous souhaitez que le service funèbre ait lieu dans notre paroisse.

Nous sommes à vos côtés pour vous accompagner durant ces heures douloureuses.

Nous aimerions par ces quelques lignes vous dire l'amitié et la sympathie de notre communauté, et vous assurer que le Dieu vivant est capable d'éclairer nos jours les plus sombres :

*« Le Seigneur est celui qui te garde
Il veillera sur ton départ
comme sur ton arrivée
Dès maintenant et à toujours. »*

La Bible. Psaume 121



Pour un enterrement à l'église protestante Saint Martin de Barr

L'Eglise protestante accompagne les familles en deuil.

Elle célèbre un culte à l'occasion du décès de l'un de ses membres. Ce culte est l'occasion de faire mémoire de la personne qui nous a quittés et de recevoir une parole d'espérance. Les chrétiens croient que la mort ne peut pas nous séparer de l'amour de Dieu.

La préparation

Pour préciser la façon avec laquelle l'espérance chrétienne va être annoncée, pour personnaliser la cérémonie, il faut que les proches du disparu prennent un rendez vous avec la pasteure pour préparer au mieux les obsèques.

Contactez, le plus tôt possible:

le pasteur : 03 88 08 46 47

ou le secrétariat : 03 88 08 16 95

(bureau fermé les lundis et mercredis)

Y a-t-il des frais ?

Il appartient à chacun, en toute liberté et responsabilité, de fixer le montant de sa participation à l'annonce de l'Evangile lors d'un enterrement.

Il est vrai, cependant, qu'un acte comme celui-là représente des frais pour notre communauté (chauffage, entretien de bâtiment etc...)

Ainsi, pour un service funèbre, la paroisse demande aux familles une participation de **150 Euros**. Cette somme est directement et intégralement versée à la paroisse. Comptabilisée sous forme de don, elle donne lieu à la délivrance d'un reçu fiscal.

A titre de remerciement pour les bénévoles qui prennent sur leur temps libre, nous demandons également aux familles de remettre une enveloppe de 50 € à l'organiste et une de 30 € au sacristain.